

Séance du Conseil Municipal du vendredi 12 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi douze mars à 20 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de VIELLA, régulièrement convoqué par courrier en date du 5 avril 2024, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame l'Adjoint au Maire, Alice DABADIE.

Étaient présents 10 : Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux :

Christine BILLE, Cindy CALESTROUPAT, Alice DABADIE, Nicolas DARZAC, Christian FROUIN, Cédric LABORDE, Christophe LANGLADE, Jean-Michel LAMARQUE, Jacques LASSERRE, Guillaume LESCLOUPE.

Excusés : 0 :

Absents : 0 :

Pouvoir : 0 :

Monsieur Jacques LASSERRE a été désigné secrétaire de séance.

Rappel de l'ordre du jour :

- Désignation secrétaire de séance,
- Approbation P.V. du Conseil du 22 mars 2024,
- Présentation et vote du budget primitif 2024
- Délibération Prêt relais pour paiement City-Stade en attendant les subventions
- Accroissement temporaire d'activité
- Informations de la CCAA
- Organisation du bureau de vote pour les 21 et 28 avril 2024
- Questions diverses

Madame l'Adjoint au maire ouvre la séance, présente l'ordre du jour et soumet à approbation le procès-verbal de la séance du 22 mars 2024.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

1. Présentation du Budget Primitif 2024

Madame L'adjoint au maire donne quelques éléments relatifs aux ressources et dépenses avant de soumettre la synthèse du budget primitif à l'approbation du conseil.

Ressources : Elle présente le compte 74, « Dotations et participations » qui comprend :

Une dotation forfaitaire des communes de 76 250 Euros,

Une dotation de solidarité rurale de 64 169 Euros, en augmentation de 41 345 € au titre des communes défavorisées,

Une dotation nationale de péréquation de 15 390 euros,

Pour un total de **191 529 euros**

Dépenses : En accord avec le trésor public, le compte 681, provision pour recouvrement de dettes, a été échelonné sur 3 ans pour réduire la dépense annuelle.

L'attribution de subventions a été arrêtée comme suit :

COMMUNE DE VIELLA

BP 2024 – TABLEAU DES SUBVENTIONS

Subventions	2023	2024
6553 – SERVICE D'INCENDIE	19 881,89	20 960,93
SDIS	19 881,89	20 960,93
65548 – AUTRES CONTRIBUTIONS	900,00	900,00
SDEG AUCH	30,00	30,00
SIEBAG RISCLE	870,00	870,00
65748 – AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE	2 450,00	2 320,00
ASSOCIAT. AMICALE BOULISTE DU SAGET	150,00	100,00
ASSOCIATION AINES RURAUX DE VIELLA	50,00	100,00
ASSOCIATION AMICALE SAPEURS POMPIERS DE RISCLE	300,00	300,00
ASSOCIATION ARC EN CIEL	100,00	50,00
ASSOCIATION COMITE FETE LOCALE VIELLA	1 000,00	1 000,00
ASSOCIATION COMITE FETES QUARTIER SAINT-PIERRE	100,00	100,00
ASSOCIATION JSR RUGBY RISCLE	150,00	150,00
ASSOCIATION LA GYM DE VOS CAMPAGNES	200,00	100,00
ASSOCIATION PARENTS ELEVES ECOLE BUISSONIERE	100,00	100,00
ASSOCIATION SOUVENIR FRANCAIS COMITE ARMAGNAC AD	50,00	50,00
ASSOCIATION YOGA SHANARA	50,00	100,00
COOP GROUPE SCOLAIRE DE NOGARO	50,00	40,00
COOPERATIVE SCOLAIRE COLLEGE VAL D'ADOUR	100,00	150,00
ASSOCIATION FOOTBALL CLUB RISCLOIS	0,00	20,00
ASSOCIATION JSR RISCLE	0,00	20,00
ASSOCIATION SPORTIVE MADIRAN	0,00	20,00
ASSOCIATION TENNIS CLUB RISCLOIS	0,00	20,00
ASSOCIATION ACADEMIE MEDIEVALE ET POPULAIRE TERMES	100,00	0,00
ASSOCIATION ASP 32	100,00	0,00
- TOTAL DEPENSES	23 381,89	24 280,93

Madame l'Adjoint au Maire soumet à l'approbation du conseil la synthèse du Budget Primitif

Fonctionnement

Chapitre	Dépenses Réelles		Chapitre	Recettes Réelles	
o11	Charges à caractère général : eau, électricité, entretien, petites fournitures	176 041,66	o70	Vente de produits	9 000,00
o12	charges de personnel	216 800,00	o73	Impôts et taxes	15 000,00
o14	Atténuation de produits : transfert de charges à la CCAA	87 760,00	o74	Dotations de l'état	191 529,00
o65	Autres charges de gestion courante : SDIS ...	124 460,93	o75	Produits de gestion courante : loyers	28 000,00
o66	Charges financières (Intérêts des emprunts)	7 000,00	o76	Produits financiers	20,00
o67	Charges spécifiques	0,00	o77	produits exceptionnels : dons, legs	0,00
o68	Dotations aux amortissements	2 174,50	731	impositions directes	271 834,00
	Total	614 237,09		Total	515 383,00
O42	op. d'ordre de transfert entre sections (681)	1 416,60	oo2	Résultat reporté	100 270,69
	Total dépenses	615 653,69		Total recettes	615 653,69
INVESTISSEMENT					
oo1	Déficit reporté		oo1	Excédent reporté	11 263,62
			1022	FCTVA	11 467,80
16	Capital des emprunts	39876,07	1068	Affectation du résultat	
204	subventions équipements		13	subventions	62 356,45
21	Travaux – immobilisations corporelles	71108,10	16	emprunts	45 000,00
21	RAR	20520,30			
			o40	op. d'ordre de transfert entre sections (280422)	1 416,60
	Total dépenses	131504,47		Total recettes	131 504,47

Le Budget Primitif est approuvé par le Conseil Municipal à l'unanimité des dix membres présents

2. Délibération prêt relais pour paiement City-Stade en attendant les subventions :

Madame l'Adjoint au Maire rappelle à l'Assemblée que pour financer le City-stade en attendant d'avoir les subventions versées par L'ANS, le Département et la DETR il convient d'effectuer un prêt relais de 45 000 €.

Madame l'Adjoint au Maire présente la réponse d'un organisme bancaire qui a répondu à la demande. Elle précise que plusieurs organismes ont été sollicités et notamment le CAPG de Riscle, le CA Aquitaine à Riscle, la Banque Populaire Occitanie de Riscle.

Seul le CA Aquitaine de Riscle a fait une proposition. Madame l'Adjoint au Maire sollicite le Conseil municipal pour retenir la proposition la plus adaptée au budget communal de VIELLA.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré,

1- **choisit** l'offre proposée par le Crédit Agricole Aquitaine - Agence de RISCLE - selon les conditions ci-après :

Montant de l'emprunt : 45 000€

Durée : 2 ans

Périodicité de Remboursement : dès que les subventions sont perçues

Taux proportionnel : 4,84%

Frais de dossier : 140 €

2- **Autorise** Madame l'Adjoint au Maire à signer le contrat de prêt d'un montant de 45 000 € avec Crédit Agricole Aquitaine - Agence de RISCLE - selon la proposition indiquée ci-dessus,

3- **Donne pouvoir** à Madame l'Adjoint au Maire pour procéder sans autre délibération à toutes les formalités administratives.

3. Accroissement temporaire d'activité :

Recruté par la Communauté des Communes Armagnac Adour, Mr TAMBOURRE Quentin fera l'objet d'une mutation, la question de son remplacement se pose à court et moyen terme. A court terme, il est proposé de recourir à un accroissement temporaire d'activité pour le remplacer par un contractuel ; à moyen terme, il est envisagé de modifier le tableau des emplois de la commune.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'accroissement temporaire d'activité.

4. Information CCAA :

Le Budget Primitif de la CCAA a été approuvé avec un taux d'imposition inchangé.

Le pôle voirie de la CCAA, demande aux communes d'établir un état des lieux pour prioriser les zones encore marquées par les intempéries de l'été 2023 et de répertorier les fossés qui n'ont pas été curés depuis longtemps (environ 46 heures attribuées à la commune).

Une première reconnaissance sera effectuée par les employés communaux avec des membres du conseil afin de donner une réponse à la CCAA Voirie.

5. Organisation du bureau de vote pour les 21 et 28 avril 2024 :

Madame l'Adjoint au Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il faut établir le tableau du bureau de vote pour les élections du 21 et 28 avril 2024, et que les assesseurs ne peuvent pas être scrutateurs.

Sont désignés :

Présidente du bureau : **Mme Alice DABADIE**

Suppléant Président : **Mr Christophe LANGLADE**

Secrétaire : **Cindy CALESTROUPAT**

Le tableau des permanences est défini comme suit :

Bureau de vote de VIELLA (Gers) Election Complémentaire Municipale

Scrutin du 21 avril 2024 (1^{ère} tour)

Au Foyer de VIELLA 8 heures à 18 heures

Planning des permanences

8 H 00 à 11 H 30 : Alice DABADIE (Présidente) – Christian FROUIN (Assesseur) – Cindy CALESTROUPAT (Secrétaire)

11 H 30 à 15 H 00 : Christophe LANGLADE (Suppléant Président) – Guillaume LESCLOUPE (Assesseur) –
Jean-Michel LAMARQUE – Nicolas DARZAC

15 H 00 à 18 H 00 : Alice DABADIE (Présidente) – Jacques LASSERRE (Assesseur) – Cédric LABORDE – Christine BILLE

L'installation matérielle sera faite le vendredi après-midi et complétée le dimanche matin avant l'ouverture du bureau.

Le bureau de vote sera ouvert de 08h00 à 18h00 le dimanche 21 avril 2024

La liste des candidats est affichée sur les portes de l'entrée de la Mairie, ainsi qu'à l'étage.

Des affiches placées chez les commerçants rappelleront ce vote au Viellanais

Le conseil électif de la nouvelle municipalité se réunira le 30 avril 2024

6. Questions diverses :

- Sur proposition de Mme SOUVY Nathalie, il est envisagé de la recruter en tant que prestataire de service afin d'alléger les finances de la commune. Néanmoins, pour que sa responsabilité soit couverte en toutes circonstances, il faudra s'assurer qu'elle détient une Responsabilité Civile Professionnelle.

Pour Mme LAMARRIGUE Marie-José, le conseil Municipal reverra cela lors d'une prochaine réunion.

- Informations de l'assurance : lorsque la commune organise des corvées en faisant appel à des bénévoles, le contrat couvre les risques encourus par ces derniers.
- Est abordée la question du reliquat de congés de Quentin soit 22 jours sur un total de 25 jours annuels. Madame Alice Dabadie expose d'une part, qu'il est stipulé dans le protocole d'embauche élaboré en 2022 qu'un agent communal peut avoir un report de ses congés de N-1 sur l'année N jusqu'au 30 avril de cette dernière.

D'autre part, si Quentin n'a pas pris ses congés c'est en grande partie par conscience professionnelle et que cette règle n'a ni été portée à sa connaissance ni appliquée les années précédentes. L'adjointe au maire demande aux conseillers municipaux quel est leur avis sur cette situation afin de traiter ce problème de la manière la plus sereine possible : aucun congés ne sera accordé au-delà de cette date du 30 avril de l'avis de la majorité du conseil.

- Christine BORTOLLUSSI a indiqué les zones des chemins de randonnées qui nécessitent le passage d'un gyrobroyeur ; il n'y a pas d'urgence, la nouvelle équipe municipale étudiera les solutions possibles.
- Le panneau de l'ANS et TERRE DE JEUX 2024 a été mis en place pour un coût de 80.88 € TTC



Avez-vous des questions : non

Madame l'Adjoint au Maire informe que l'ordre du jour est terminé.

Fin de la réunion à 22 H 30.

[Handwritten signatures in blue ink]